

# **Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement**

**Cineplex Inc.**

**Rapport 2023**

## **Table des matières**

**01 INTRODUCTION**

**02 VUE D'ENSEMBLE DE CINEPLEX – STRUCTURE, ACTIVITÉS ET CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT**

**03 GOUVERNANCE ET POLITIQUES**

**04 ÉVALUATION DES RISQUES ET DILIGENCE RAISONNABLE**

**05 MESURES CORRECTIVES PRISES**

**06 FORMATION**

**07 ATTESTATION**

## 01 INTRODUCTION

La *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi ») exige que les entreprises identifient et signalent les mesures qu'elles ont prises au cours de leur exercice financier précédent pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans le cadre de leurs activités et de leur chaîne d'approvisionnement.

Le présent rapport conjoint de Cineplex Inc. et de ses filiales, Cineplex Divertissement LP, Famous Players Limited Partnership, Galaxy Entertainment Inc. et Cineplex Digital Media Inc., collectivement appelées « Cineplex », pour l'année se terminant le 31 décembre 2023, décrit les mesures prises par Cineplex en 2023 pour réduire le risque et prévenir le recours au travail des enfants et au travail forcé dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.

L'esclavage moderne est un crime et une violation des droits de la personne fondamentaux, et Cineplex prend au sérieux sa responsabilité de remédier à tout impact sur les droits de la personne dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.

Cineplex s'engage à agir de manière éthique, transparente et intègre dans ses activités commerciales. Cineplex attend de tous ses fournisseurs, sous-traitants et autres partenaires commerciaux la même rigueur et s'attend à ce que ses partenaires exigent de leurs propres fournisseurs la même rigueur.

## 02 VUE D'ENSEMBLE DE CINEPLEX – STRUCTURE, ACTIVITÉS ET CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

### Structure :

Cineplex Inc. est une société canadienne cotée à la Bourse de Toronto (TSX:CGX). Cineplex Divertissement LP est une filiale à 100 % de Cineplex Inc. Famous Players Limited Partnership, Galaxy Entertainment Inc. et Cineplex Média numérique Inc. (CMNI) sont des filiales de Cineplex Divertissement LP.

Cineplex a commencé il y a plus de 100 ans en tant qu'exploitant progressif de salles de cinéma. Aujourd'hui, Cineplex est une marque canadienne de premier plan dont les activités se concentrent dans les domaines du cinéma et du contenu filmé, du divertissement et des loisirs, ainsi que des médias, tous avec la mission d'offrir avec passion des expériences exceptionnelles.

Cineplex offre à des millions d'invités la possibilité de s'évader du quotidien grâce à son circuit de cinémas et d'emplacements de restauration et de divertissement. En plus d'être le plus grand et le plus innovant des exploitants de salles de cinéma au Canada, Cineplex exploite aussi l'une des destinations préférées des Canadiens pour « manger et se divertir » (The Rec Room), des complexes spécialement conçus pour les adolescents et les familles (Playdium), ainsi qu'un nouveau concept de divertissement qui réunit sous un même toit les films, les jeux, les restaurants et les spectacles en direct (Cineplex Junxion). Au 31 décembre 2023, Cineplex possédait, louait ou avait un intérêt de coentreprise dans 158 cinémas d'un océan à l'autre, ainsi que dans 13 emplacements de restauration et de divertissement dans six provinces.

L'entreprise exploite en outre des entreprises à succès dans le secteur du commerce numérique (CineplexStore.com), de la programmation complémentaire (Événements Cineplex), de la distribution de films (Cineplex Pictures), des médias cinématographiques (Cineplex Média) et des médias numériques fixes (Cineplex Média numérique). Cineplex est partenaire de Scène+, le plus important programme de fidélisation axé sur le mode de vie et le divertissement au Canada, ce qui lui permet d'offrir un rapport qualité-prix encore meilleur à ses invités.

**Activités :**

Cineplex accorde de l'importance à ses relations avec les fournisseurs, car ceux-ci l'aident à atteindre ses objectifs commerciaux et contribuent à son succès global. Cineplex reconnaît la valeur de la stabilité de sa base d'approvisionnement, en établissant des relations à long terme dans les catégories clés.

En 2023, lors de la sélection et de l'introduction de nouveaux fournisseurs, Cineplex s'est assuré que ces derniers s'alignent sur nos valeurs et notre pratique de l'éthique commerciale, en leur demandant de travailler à la réalisation des principes et des normes éthiques énoncés dans notre [Code de conduite des fournisseurs](#).

**Chaîne d'approvisionnement :**

Cineplex achète des biens et des services par l'entremise d'une chaîne d'approvisionnement étendue et diversifiée qui comprend plus de 3 000 fournisseurs, dans les catégories ci-dessous, mais sans s'y limiter :

Catégorie	Entité	Description
Nourriture et boissons	Cinémas/Destinations de restauration et de divertissement	Achat et revente de produits alimentaires et de boissons aux consommateurs dans nos cinémas et nos destinations de restauration et de divertissement;  Achat de produits consommables, y compris, mais sans s'y limiter, les serviettes, les verres, les pailles en papier, les sacs de maïs éclaté;  Achat de vaisselle et de couverts réutilisables pour nos cinémas Cineplex VIP.
Marchandise	Cinémas/Destinations de restauration et de divertissement	Achat et revente d'articles liés au cinéma et à la culture pop, y compris, mais sans s'y limiter, des verres réutilisables, des figurines, des seaux à maïs éclaté, des jouets en peluche, des vêtements, des couvertures et des boîtes de bonbons fantaisie.

Exploitation et maintenance	Cinémas/Destinations de restauration et de divertissement	<p>Achat et utilisation de produits de nettoyage, de linge et d'uniformes;</p> <p>Services de gestion des déchets, des installations, du nettoyage et des services publics;</p> <p>Le recours à des distributeurs tiers pour acquérir et livrer des marchandises à nos cinémas et à nos destinations de restauration et de divertissement en notre nom.</p>
Équipement et meubles – cinémas et destinations de restauration et de divertissement	Cinémas/Destinations de restauration et de divertissement	Achat d'équipement et de meubles nécessaires à l'exploitation des cinémas et des destinations de restauration et de divertissement, y compris, mais sans s'y limiter, les écrans, les projecteurs, les sièges, les tables, l'équipement de restauration.
Services professionnels	Toutes	Services de communication, de marketing, juridiques, financiers et comptables.
Immobilier	Cinémas/Destinations de restauration et de divertissement	Conception, construction et rénovation des cinémas et des destinations de restauration et de divertissement.
Services informatiques	Toutes	Infrastructure, réseaux, acquisition de logiciels et services de soutien.
Ventes médiatiques	Cineplex Média	Vendre et diffuser de la publicité dans les cinémas, les destinations de restauration et de divertissement et les commerces de détail, y compris, mais sans s'y limiter, dans les centres commerciaux et sur les voies de communication urbaines.
Solutions d'affichage numérique	CMNI	<p>Achat et revente d'équipements d'affichage numérique, y compris, mais sans s'y limiter, les écrans numériques, les lecteurs multimédias et les équipements connexes;</p> <p>Maintenance et soutien des solutions d'affichage numérique.</p>

Bien que Cineplex collabore étroitement avec des fournisseurs tiers pour le développement et la fabrication des produits, elle s'engage aussi directement avec des distributeurs tiers qui achètent des produits en son nom et les distribuent dans ses établissements. La plupart des produits achetés par Cineplex proviennent d'Amérique du Nord. Cependant, Cineplex s'approvisionne également auprès de fournisseurs en Asie, en Australie, en Europe et en Amérique du Sud.

### 03 GOUVERNANCE ET POLITIQUES

Cineplex reconnaît qu'une bonne gouvernance d'entreprise est essentielle à son succès à long terme et contribue à la valeur de l'actionnaire en renforçant la confiance des investisseurs. Le conseil d'administration et la direction de Cineplex s'engagent à respecter les normes les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise et à veiller à ce que Cineplex dispose des talents nécessaires pour atteindre ses objectifs.

En plus de ses solides pratiques de gouvernance d'entreprise, Cineplex a un impact positif sur les changements sociaux, culturels et environnementaux au niveau national et local. Cineplex reconnaît l'importance d'un cadre ESG solide intégré à l'ensemble de ses activités, qui profite non seulement à ses employés, à ses invités et à ses partenaires, mais qui crée également de la valeur pour ses actionnaires.

Cineplex s'engage également à bien servir les communautés qu'elle dessert. Cineplex agit conformément aux valeurs de Cineplex, le travail d'équipe, l'innovation et l'excellence, et aux politiques énoncées ci-dessous, et est guidé par ces valeurs :

#### Code de conduite en entreprise et d'éthique :

Le [Code de conduite en entreprise et d'éthique](#) (le « Code ») définit les normes et les pratiques commerciales éthiques pour son conseil d'administration, son équipe de direction, ses employés et ses sous-traitants, et décrit les comportements et les pratiques visant à promouvoir le respect total des lois ainsi qu'à réaffirmer l'engagement de Cineplex envers l'intégrité, l'honnêteté et le respect dans ses relations avec son équipe, ses partenaires, ses fournisseurs et la communauté. Chaque employé doit lire, comprendre et s'engager à nouveau à respecter le Code chaque année par l'entremise d'une formation et d'une signature.

#### Code de conduite des fournisseurs

Le [Code de conduite des fournisseurs](#) de Cineplex énonce les principes et les normes éthiques que l'entreprise attend de tous ses fournisseurs tout au long de leur relation d'affaires avec Cineplex. Ce document prévoit, entre autres, ce qui suit :

- Pratiques commerciales éthiques;
- Approvisionnement responsable de ses produits;
- Sous-traitance responsable;
- Sécurité de l'information responsable et respect des pratiques exemplaires en matière de protection de la vie privée;
- Respect des droits de la personne et des normes de travail;
- Mise en place d'environnements de travail sûrs et sains; et
- Bonne gestion.

### Politique en matière de droits de la personne :

Cineplex s'engage à respecter les droits de la personne dans toutes ses activités, dans tous les emplacements géographiques et conformément aux lois de tous les pays dans lesquels nous faisons des affaires. Cineplex croit qu'il est de la responsabilité de chaque employé de créer et de maintenir un environnement de travail qui reflète le respect des droits de la personne et que le comportement de chacun est conforme à cette politique.

La Politique matière de droits de la personne de Cineplex applicable à l'ensemble de ses activités, et aux fournisseurs, comme indiqué dans notre Code de conduite des fournisseurs. Cineplex n'accepte ni ne tolère aucun aspect du travail forcé ou obligatoire et de la traite des êtres humains. Nous interdisons strictement à nos employés, fournisseurs et autres partenaires commerciaux de se livrer à des activités liées à la traite des personnes ou au travail des enfants.

Outre les politiques susmentionnées, Cineplex maintient la politique de diversité du conseil d'administration de Cineplex, la politique de diversité et d'inclusion, la politique environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), la politique de harcèlement, de discrimination et de violence sur le lieu de travail, et la politique de santé et de sécurité, entre autres. Toutes les politiques de gouvernance de Cineplex sont disponibles sur <https://corp.cineplex.com/investors/governance>.

## **04 ÉVALUATION DES RISQUES ET DILIGENCE RAISONNABLE**

### **Employés Cineplex**

Au 31 décembre 2023, Cineplex comptait plus de 12 000 employés au Canada, dont 14 % à temps plein et 86 % à temps partiel. Nous estimons que le risque de travail forcé ou de travail des enfants parmi nos employés est négligeable. Dans le cadre de notre processus de recrutement, nous veillons à respecter la législation et les normes en matière d'emploi au Canada et dans toutes les juridictions où travaillent nos employés. En outre, Cineplex obtient le consentement des parents pour permettre aux mineurs de travailler, lorsque ce consentement est légalement requis.

Cineplex reconnaît également le droit de ses employés à la liberté d'association. Sur nos plus de 12 000 employés, approximativement 7 % sont représentés par des syndicats qui se trouvent principalement dans les provinces de Québec et de Colombie-Britannique.

### **Fournisseurs existants**

Cineplex est conscient qu'il peut y avoir un risque de travail forcé ou de travail des enfants dans certains segments de sa chaîne d'approvisionnement et dans la chaîne d'approvisionnement de ses fournisseurs. Afin d'évaluer le risque d'esclavage forcé ou d'esclavage d'enfants dans notre chaîne d'approvisionnement, Cineplex a rejoint Sedex (en tant qu'acheteur), un prestataire de services qui aide plus de 75 000 entreprises dans le monde à gérer les pratiques de développement durable dans leur chaîne d'approvisionnement.

En 2024, à l'aide de la plateforme Sedex, Cineplex commencera à cartographier sa chaîne d'approvisionnement en procédant à une première évaluation des risques de ses principaux fournisseurs existants, en leur demandant de remplir un questionnaire d'auto-évaluation relatif aux normes de

travail, à la santé et à la sécurité, à l'éthique des affaires et aux pratiques environnementales. Sur la base des résultats du questionnaire d'auto-évaluation, Cineplex donnera la priorité aux fournisseurs à haut risque pour des vérifications immédiates sur les lieux, élaborera des plans d'action pour les fournisseurs à risque moyen et effectuera des vérifications semestrielles pour les fournisseurs à faible risque.

### **Nouveaux fournisseurs**

Pour les nouveaux fournisseurs clés, Cineplex commencera à utiliser l'outil de risque inhérent et de présélection de Sedex, Radar, afin d'évaluer leurs indices de risque à travers les pays et les secteurs industriels, d'identifier les produits à haut risque dans un pays particulier, et de comparer les données de risque des fournisseurs, ainsi que les contrôles de gestion et les données de vérification. Les nouveaux fournisseurs seront invités à s'inscrire à Sedex, à remplir le questionnaire d'auto-évaluation et à fournir les pièces justificatives nécessaires.

En outre, des clauses seront ajoutées aux contrats avec les nouveaux fournisseurs, y compris l'obligation d'adhérer à notre Code de conduite des fournisseurs.

## **05 MESURES CORRECTIVES PRISES**

Au 31 décembre 2023, Cineplex n'a identifié aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. Nous n'avons donc pas été obligés de prendre des mesures correctives.

En 2024, après avoir reçu les résultats du questionnaire d'auto-évaluation de ses principaux fournisseurs existants, Cineplex déterminera quels fournisseurs doivent faire l'objet d'une vérification sur place (les vérifications des fournisseurs à haut risque seront programmées en 2024). Lorsque des risques potentiels de travail forcé ou de travail des enfants sont identifiés dans notre chaîne d'approvisionnement, Cineplex détermine les mesures correctives appropriées.

## **06 FORMATION**

Tous les employés de Cineplex reçoivent une formation annuelle sur le Code de conduite en entreprise et d'éthique de Cineplex. En outre, les employés à temps plein sont tenus de certifier qu'ils comprennent ce code et qu'ils s'engagent à le respecter.

En 2024, Cineplex commencera à développer un module de formation sur les droits de la personne à l'intention de ses employés susceptibles d'interagir avec nos fournisseurs. La formation portera sur nos politiques et nos pratiques en matière de lutte contre le travail forcé ou le travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement, sur nos obligations en vertu des lois applicables et sur les facteurs liés aux droits de la personne.

## ATTESTATION

Le présent rapport a été approuvé conformément au sous-alinéa 11(4)(b)(ii) de la Loi par le conseil d'administration de Cineplex Inc.

Conformément aux exigences de la loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai passé en revue l'information contenue dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que l'information contenue dans le rapport est véridique, exacte et complète à tous les égards importants aux fins de la loi, pour l'année de déclaration mentionnée ci-dessus.



Ellis Jacob  
Président et chef de la direction

Date : 16 mai 2024

J'ai le pouvoir de lier Cineplex Inc.